

# FLAVESCENCE

# INF

N°4  
26 juillet 2024

Bulletin d'information du

**G DON**  
DES  
BORDEAUX

## CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE, PROSPECTONS!

### LES COMMUNES AVEC DECLENCHEMENT DE TRAITEMENT

p.2

### DES EQUIPES DANS VOS VIGNES

A partir du 12 août et jusqu'à fin septembre, des équipes de 2 à 6 personnes vont prospecter le vignoble. 10 saisonniers sont recrutés directement par le G DON et formés à la reconnaissance des symptômes de la flavescence dorée. Ils apprennent également à éviter les confusions avec d'autres maladies.

### LES SYMPTOMES DE LA MALADIE PAR CEPAGE

p.3

### OPTIMISER LE TRAITEMENT

Avant de traiter, éliminez toutes les repousses de vigne non cultivées sur vos parcelles: non traitées, elles sont un refuge pour les cicadelles de la flavescence dorée. Elles peuvent s'y nourrir puis coloniser vos vignes en production.

### PROTEGER LES ABEILLES

Le traitement insecticide doit être fait en l'absence d'abeilles. Si les adventices ou les couverts végétaux sont en fleurs, il faut les détruire avant.

### UN DOUTE SUR UN PIED?

Des feuilles rouges (cépages rouges) ou jaunes (cépages blancs), des grappes absentes ou sèches sur une partie ou la totalité du cep ?  
Contactez-nous!

### A VENIR

Flavescence info n°5: le 2 août. Déclenchement du traitement contre les adultes dans les communes à 1+1 et 2+1 traitements.



# TRAITEMENT INSECTICIDE OBLIGATOIRE!

## ● A APPLIQUER AU PLUS TARD LE 20 AOUT

Toutes les communes ou sections cadastrales suivantes doivent recevoir  
UN traitement insecticide ENTRE LE 15 JUILLET ET LE 20 AOUT :

**BARIE** (TOUTES SECTIONS) - **BASSANNE** (TOUTES SECTIONS) - **BERSON**  
(SECTIONS A / E) - **BOURDELLES** (TOUTES SECTIONS) - **BROUQUEYRAN**  
(TOUTES SECTIONS) - **CAPIAN** (SECTIONS A / D) - **CARBON-BLANC** (TOUTES  
SECTIONS) - **CARS** (SECTIONS B / C) - **CASTELMORON-D'ALBRET** (TOUTES  
SECTIONS) - **CASTELVIEL** (SECTION C) - **CAZAUGITAT** (SECTIONS ZD / ZE / ZF)  
- **FALEYRAS** (SECTIONS A / AB / AC) - **FARGUES-SAINT-HILAIRE** (TOUTES  
SECTIONS) - **FRONSAC** (SECTIONS AE / AH / AI) - **LADOS** (TOUTES SECTIONS) -  
**LANGOIRAN** (SECTIONS C / D) - **LAVAZAN** (TOUTES SECTIONS) - **LE TOURNE**  
(SECTION AD) - **LORMONT** (TOUTES SECTIONS) - **LUGAIGNAC** (TOUTES SECTIONS)  
- **MARIMBAULT** (TOUTES SECTIONS) - **NAUJAN-ET-POSTIAC** (SECTIONS AB  
/ AH / ZA) - **NOAILLAC** (TOUTES SECTIONS) - **SAINT-COME** (TOUTES SECTIONS)  
- **SAINT-FERME** (SECTIONS ZK / ZM / ZN / ZO) - **SAINT-LAURENT-DU-BOIS**  
(SECTIONS ZA / ZB / ZI) - **SAINT-MACAIRE** (TOUTES SECTIONS) - **SOUSSAC**  
(SECTION ZE) - **TABANAC** (SECTIONS B / C)

ATTENTION AU RESPECT DU DÉLAI AVANT RÉCOLTE SPÉCIFIQUE À CHAQUE PRODUIT.

## ● UTILISATEURS DE PYREVERT

Vous avez déjà dû réaliser le 2ème traitement dans les communes à 1+1 traitements, ou le 3ème traitement dans les communes à 2 ou 2+1 traitements ainsi que sur les parcelles contaminées en 2023. Vous n'êtes donc **pas concernés** par ce traitement aduicticide.



## ● TRAITEMENT DES VIGNES GRELEES

Dans la mesure où les dispositifs de pulvérisation le permettent, la quantité de bouillie appliquée pourra être modulée en fonction de la hauteur réelle de la végétation à traiter.

ATTENTION : ne pas modifier la concentration de produit dans la bouillie.

## ● A NE PAS TRAITER POUR LE MOMENT

Suite aux relevés des pièges effectués du 22 au 25 juillet, LES COMMUNES OU SECTIONS CADASTRALES A 1+1 ET 2+1 TRAITEMENTS qui n'apparaissent pas dans la liste ci-contre ne sont pas à traiter **pour le moment**.

**LES PROCHAINS BULLETINS DES 2 et 9 AOUT PRÉCISERONT LES NOUVELLES SECTIONS CADASTRALES ET COMMUNES DEVANT ÊTRE TRAITÉES.**

## ● COMMENT RECONNAÎTRE LES SYMPTÔMES DE LA FLAVESCENCE DORÉE ?



Merlot



Cabernet sauvignon



Malbec



Cabernet franc

Chaque symptôme est variable :

- **grappes séchées** : quelques grains, une ou deux grappes séchées
- **bois mal aoûté** : non aoûté, aoûté en partie, aoûté mais tardivement
- **décoloration des feuilles** : quelques feuilles sur un rameau, plusieurs rameaux ou toutes les feuilles du pied

Les ceps peuvent exprimer un seul symptôme sur les trois. Les symptômes seront visibles jusqu'à mi-octobre.

## DES PIÈGEURS DANS LES VIGNES



Depuis le 9 juillet et jusqu'au 9 août, 9 piègeurs sillonnent le vignoble. Une fois par semaine, ils comptent le nombre de cicadelles capturées dans chacun des pièges. Afin de localiser le piège plus facilement, une rubalise est nouée au bout du rang : elle sera retirée avec le piège au plus tard le 9 août.

## COMMUNIQUEZ SUR VOS TRAITEMENTS



L'application Bien Vivre Ensemble 33 permet à vos voisins et aux promeneurs de voir sur une carte si les parcelles de vignes proches sont à éviter quelques heures. Les techniciens du GDON consultent l'application avant chaque visite de parcelle pour ne pas venir sur vos parcelles trop tôt après un traitement.